

COMMISSION NEUCHÂTELOISE
DE REPARTITION DES BENEFICES
DE LA LOTERIE ROMANDE

Rapport d'activités 2021

Mot de la présidente

Faire face à une situation inattendue, être à la hauteur de ce qui nous arrive, voilà le défi existentiel auquel cette année 2021 nous aura tous confrontés, à titre individuel ou collectif.

De nombreux projets culturels, sociaux, patrimoniaux, ceux concernant la jeunesse, le tourisme, notamment ont été mis à mal ou, dans le meilleur des cas, reportés à des jours meilleurs.

Passé le temps de la sidération éprouvée en 2020, la résilience, la patience, l'obstination, l'inventivité et la créativité auront permis à chacun de traverser les difficultés. Sur le plan matériel, l'Etat a joué son rôle. Pour ce qui nous concerne, nous avons fait tout ce qui était possible pour examiner chaque situation de manière approfondie et y apporter la réponse la plus satisfaisante possible.

Il importe avant tout que cette expérience nous permette de réfléchir à ce qui est essentiel et ce qui l'est moins, de mieux définir ce que recouvre la notion d'utilité publique que nous sommes amenés à appliquer dans nos répartitions, notre mission étant de soutenir *les activités qui contribuent au bien commun*.

Nous devons être confiants pour l'avenir quand bien même, au moment de la rédaction de ces quelques lignes, nous sommes bien conscients que d'autres défis de taille, notamment sur le plan social et humanitaire, nous attendent. Nous sommes prêts à y faire face.

Anne Marie Jacot Oesch

Mot de la secrétaire générale

Transition !

10 lettres pour évoquer, et définir l'année 2021 qui vient de s'écouler. En effet, nombreux sont les changements qu'a connus la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande.

Au niveau législatif tout d'abord. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de nouveaux textes légaux a demandé à la Commission neuchâteloise de répartition d'y être particulièrement attentive. Le caractère durable des projets fait dorénavant notamment partie des nouveaux critères d'appréciation.

Transition également au niveau de l'organisation interne. Après plus de 36 ans d'un engagement exemplaire, Rolf Graber, secrétaire de la Commission neuchâteloise de répartition depuis 1985, a pris sa retraite. Une procédure d'engagement a été entamée début 2020, et a ainsi permis la nomination d'Ariane Gerber au poste de secrétaire générale dès le 1^{er} janvier 2021.

Transition toujours en ce qui concerne les locaux du secrétariat de la Commission neuchâteloise de répartition. En effet, le bureau a pris la décision de déménager, permettant ainsi notamment d'avoir une surface plus spacieuse.

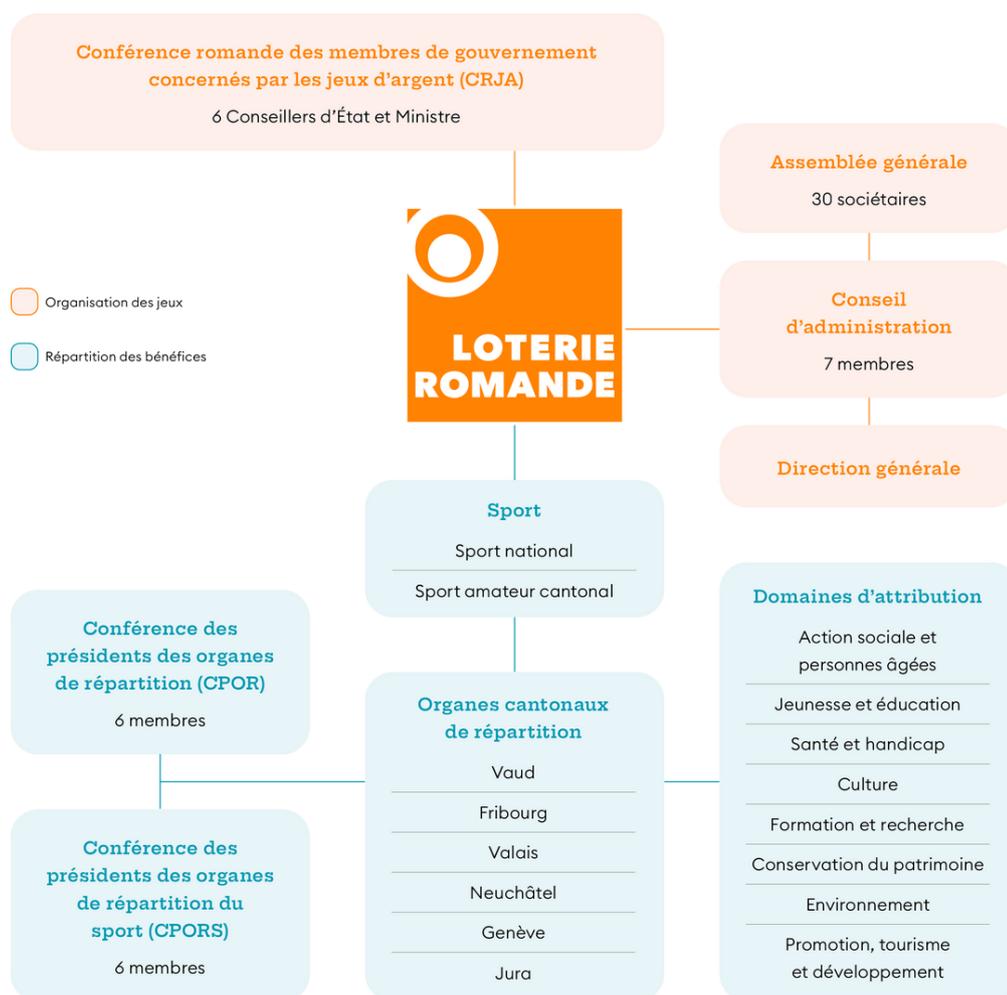
Transition enfin du système informatique, et de la base de données, puisqu'une plateforme a été développée afin de recevoir les demandes de contribution sous forme électronique.

Ces nombreux défis menés en 2021 redonnent une énergie nouvelle pour affronter ceux à venir.

Ariane Gerber

Préambule

Les bénéfices de la Loterie Romande sont intégralement remis aux organes de répartition des six cantons romands, selon une clé de répartition tenant compte à 50% de la population cantonale, et 50% du produit brut des jeux réalisé dans les cantons romands.



Organisation neuchâteloise

La Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande est composée de 12 membres, nommés par le Conseil d'Etat pour la période législative, dont 5 membres composent le comité.

- Anne Marie Jacot Oesch *, présidente
- Steve Rüfenacht *, vice-président
- Matthieu Aubert
- Isabelle Baume
- Zsuzsanna Béri
- Marie-Thérèse Bonadonna *
- Christophe Brandt
- Martial Debély
- Rolf Graber
- Jérôme Heim
- Pierre Yves Schreyer *
- Laurence Vaucher *

* membre du comité

M. Aubert a démissionné au 30 juin 2021. Au 31 décembre 2021, I. Baume, Z. Béri et R. Graber ont également souhaité quitter la Commission neuchâteloise de répartition.

Les décisions de la Commission neuchâteloise de répartition le sont après trois étapes d'analyse. Premièrement, la présidence et le secrétariat général formulent un premier préavis chiffré. Ensuite, l'ensemble des dossiers, accompagné des préavis, est soumis au comité. Finalement, toutes les demandes sont examinées par la Commission neuchâteloise de répartition, qui prend la décision finale. Selon la législation en vigueur, l'ensemble des décisions relatives aux contributions accordées est soumis au Conseil d'Etat pour ratification.

Durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, la Commission neuchâteloise de répartition s'est réunie à 4 reprises, permettant ainsi de prendre les décisions relatives aux 4 répartitions trimestrielles. Lors de ces séances, elle a également approuvé les répartitions trimestrielles de la Conférence des Présidents des Organes de Répartition, qui traite des demandes supracantoniales.

Un comité « au vert » a également été organisé en septembre. Cette séance annuelle permet de réfléchir aux critères et principes d'octroi de contributions, en dehors d'une répartition et de dossiers à traiter.

Nouvelles dispositions légales – impact neuchâtelois

Au 1^{er} janvier 2021 sont entrés en vigueur la LJA (loi fédérale sur les jeux d'argent), la CORJA (convention romande sur les jeux d'argent), la LILJA (loi d'introduction cantonale à la loi fédérale sur les jeux d'argent), ainsi que son règlement d'application (RELILJA).

L'entrée en vigueur notamment du RELILJA a eu pour conséquence une diminution des ressources à disposition des deux commissions neuchâtelaises existantes. En effet, 10% des montants revenant au canton de Neuchâtel sont désormais répartis par le Conseil d'Etat, à l'appui d'une commission consultative dénommée Fonds d'attributions cantonales LoRo (FAC LoRo). Le solde restant est distribué à hauteur de 15% par la Commission LoRo Sport Neuchâtel et 85% par la Commission neuchâteloise de répartition.

Contributions 2021

375, c'est le nombre de demandes de contribution qui ont été présentées à la Commission neuchâteloise de répartition en 2021. Ce chiffre est en diminution comparé aux années précédentes.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandes traitées en séance	476	473	486	435	375
Acceptés	391	388	393	345	285
Refusés	81	79	83	70	70
Dossiers annulés	4	6	10	20	20

Cette situation est principalement due à la situation sanitaire vécue depuis le printemps 2020. La pandémie du covid-19 a en effet malheureusement empêché la tenue de nombreux événements, principalement en 2020, qui ont été annulés ou reportés en 2021. L'annulation d'événements, et le report d'autres, expliquent cette diminution.

Les proportions par domaines d'activités soutenus restent toutefois stables.

	2017	2018	2019	2020	2021
Culture	9'841'950.--	10'174'400.--	10'386'150.--	9'089'400.--	7'530'150.--
Jeunesse et éducation	1'249'300.--	1'706'200.--	882'600.--	816'750.--	956'500.--
Promotion, tourisme et dév.	1'160'300.--	1'682'000.--	620'100.--	866'500.--	328'500.--
Action sociale, personnes âgées	628'000.--	1'032'100.--	814'800.--	950'000.--	508'800.--
Conservation du patrimoine	476'000.--	564'500.--	749'500.--	347'500.--	469'500.--
Santé et handicap	420'000.--	304'000.--	165'000.--	319'800.--	33'000.--
Environnement	380'000.--	168'000.--	173'300.--	190'400.--	160'000.--
Formation et recherche	205'000.--	139'000.--	232'500.--	265'000.--	227'000.--
Totaux	14'360'550.--	15'770'200.--	14'023'950.--	12'845'350.--	10'213'450.--

Montants en CHF

	2017	2018	2019	2020	2021
Culture	69	64	74	70	73
Jeunesse et éducation	9	11	6	6	9
Promotion, tourisme et dév.	8	11	5	7	3
Action sociale, personnes âgées	4	6	6	7	5
Conservation du patrimoine	3	4	5	3	5
Santé et handicap	3	2	1	3	0
Environnement	3	1	1	2	2
Formation et recherche	1	1	2	2	3
Totaux	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Pourcentage

Projets réalisés et futurs

Au 1^{er} juin 2021, le secrétariat de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéficiaires de la Loterie Romande a déménagé ses locaux ; ils se trouvent désormais à Grande-Rue au Locle.

Durant l'année 2021, une plateforme permettant de déposer les demandes de contribution sous forme électronique a été développée. Le mandat a été confié à l'entreprise VnV SA à La Chaux-de-Fonds. Le développement du système a été réalisé durant le 1^{er} semestre, et est actif depuis le mois d'août.

Ce nouveau dispositif permet également aux membres de la Commission neuchâteloise de répartition de consulter l'ensemble des dossiers qui lui est soumis. L'ensemble des utilisateurs (requérants de contribution, membres et secrétariat de la Commission neuchâteloise de répartition) semble en être satisfait.

Il n'est pas prévu d'autres évolutions particulières à moyen terme.

Collaboratrices

La gestion des demandes de contribution et autres suivis administratifs occupent 4 personnes salariées, représentant 1.3 EPT. La présidence occupée par Anne Marie Jacot Oesch représente un taux d'occupation de l'ordre de 30% à 40%, et le secrétariat général par Ariane Gerber à 50%.

Le secrétariat est ainsi composé de la secrétaire générale à 50%, d'une ajointe à la secrétaire générale en la personne de Chantal Krebs Montanari à 30%, et de Catherine Rohrbach, secrétaire à 20%.

Situation financière

Les fonds disponibles au 31.12.2021 sont importants. Cela s'explique par le changement de pratique décidé en 2020, qui veut que les contributions accordées pour des événements soient versées dès que le bénéficiaire a pu apporter la confirmation et la garantie de la tenue de l'événement. Cette situation génère également un montant important d'intérêts négatifs. Le déménagement des locaux ainsi que le développement de la plateforme informatique ont généré des frais extraordinaires.

La diminution des demandes traitées en 2021, et donc des montants accordés par la Commission neuchâteloise de répartition a notamment permis de reconstituer les réserves à disposition. Ces réserves avaient été amputées d'un montant de CHF 2.480 millions en 2020, afin de participer au fonds cantonal d'indemnité covid pour les acteur.trices et entreprises culturel.les.

Ainsi, au 31.12.2021, déduction faite des montants engagés mais non versés, les fonds disponibles sont de l'ordre de CHF 10 millions. Le montant de cette fortune librement disponible correspond aux recommandations de la GESPA.

Comptes et rapport de l'organe de révision

Les comptes 2021 de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande ont été adoptés à l'unanimité par ladite Commission lors de sa séance du 2 juin 2022.

Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices, Loterie Romande

BILANS AU 31 DECEMBRE

	note	2021 CHF	2020 CHF
PASSIF			
DETTES EXIGIBLES A COURT TERME		7 377'694.20	5 836'202.50
Passifs de régularisation		7'377'694.20	5'836'202.50
Passifs transitoires		331'094.20	1'145.50
Répartitions accordées, non versées		7'046'600.00	5'834'750.00
FONDS PROPRES		10'295'525.58	6'299'250.44
Capitaux propres		10'295'525.58	6'299'250.44
Capital		6'299'250.44	10'010'059.41
Résultat de l'exercice		3'996'275.14	-4'610'808.97
TOTAL PASSIF		17'673'219.78	12'135'452.94

Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices, Loterie Romande

BILANS AU 31 DECEMBRE

	note	2021 CHF	2020 CHF
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT		17'624'280.63	9'133'452.94
Tresorerie		17'621'457.17	9'133'426.65
Chèques		47'665	1'030.30
BCN, c/c no 1901377.07		12'094'214.46	6'596'971.00
BCN, c/c (épargne no 1024.75.70.8)		2'687.50	2'687.50
BCN, c/c no 1020.00.26.5		8'929.96	3'978.20
Ratiffieren, c/Apargne 9289.0		11'729.50	11'729.50
Ratiffieren, c/c 5702.9		2'512'963.21	2'525'640.25
BCN, obligation de caisse		3'000'000.00	0.00
Autres créances		631.29	631.29
Impôts anticipés		631.29	631.29
Actifs de régularisation		2'192.17	1'395.00
Actifs transitoires		2'192.17	1'395.00
ACTIF IMMOBILISE		48'939.15	3'000'000.00
Immobilisations financières		2'939.15	3'000'000.00
BCN, obligation de caisse		0.00	3'000'000.00
Garantie loyer		2'939.15	0
Immobilisations corporelles		46'000.00	0.00
Infrastructure informatique		46'000.00	0.00
TOTAL ACTIF		17'673'219.78	12'135'452.94

Rapport de l'auditeur à la Commission neuchâteloise de répartition du bénéfice de la Loterie Romande, Le Locle

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la commission neuchâteloise de répartition du bénéfice de la Loterie Romande pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2021.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité de la commission, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur les comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 « Review (examen succinct) d'états financiers ». Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le secrétaire général de la commission et des procédures analytiques appliquées aux comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit, et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément au cadre légal.

Le Locle, le 6 avril 2022

VIGILIS SA



Pierre-Alain Rickli
Expert-réviseur agréé no 107152



Dominique Bollat
Expert-réviseur agréé no 100028

Responsable de la révision : Pierre-Alain Rickli

Annexes : Comptes annuels

COMPTES DE RESULTAT DES EXERCICES

	2021	2020
	CHF	CHF
Produits		
Ventes de la LOPO	13'845'670.00	14'689'435.00
3.a. Ventes de produits	10'844'000.00	14'689'435.00
3.a. Versement Etat de Neuchâtel	5'000'000.00	0.00
Répartition		
3.a. Répartition de la commission, contributions versées	-9'516'330.23	-15'254'678.00
Variation contributions engagées	-8'006'480.23	-10'535'628.00
COVID-19 contribution fonds carnaval culture	-1'509'850.00	-2'239'150.00
3.a. COVID-19 contribution fonds carnaval culture	0.00	-2'480'000.00
Marge de contribution I	4'329'338.77	-615'543.00
Charges de personnel		
Salaires nets	-169'645.50	-183'963.45
Charges sociales	-14'460.30	-15'417.50
Charges sociales	-41'650.30	-38'483.00
Marge de contribution II	4'159'694.27	-799'506.45
Enrollements		
Enrollements	0.00	-146'904.35
Autres frais d'exploitation		
Autres frais d'exploitation	30'566.64	40'071.27
Loyers et charges auxiliaires	-15'442.88	-8'663.45
Entretiens, mobiliers, nettoyage	-10'244.85	-5'283.80
Equipements locaux	-17'060.10	0.00
Assurances	-380.55	-380.55
Frais administratifs	-3'669.95	-2'591.18
Frais informatiques	-11'270.96	-1'568.00
Licences/revues	-4'000.00	-1'568.00
Déplacement/membres commission	-24'343.10	-18'963.00
Frais repas	-3'603.95	-4'715.00
Frais divers	-4'707.70	-9'147.70
EBITDA	4'066'168.03	-985'772.07
Charge extraordinaire		
Charge extraordinaire	0.00	-3'595'600.00
Integration contributions engagées au 1.1.2020	0.00	-3'595'600.00
3.a. Integration contributions engagées au 1.1.2020	0.00	-3'595'600.00
Amortissements		
Amortissements	-3'272.75	0.00
Amortissements infrastructure informatique	-3'272.75	0.00
Résultat financier		
Résultat financier	-66'620.14	-10'416.00
Charges d'intérêts	-66'620.14	-21'240.75
Produits des intérêts	0.00	1'803.85
RESULTAT NET	3'996'275.14	-4'610'608.97

Fascicule des bénéficiaires de contribution neuchâtelois

Le fascicule des bénéficiaires 2021 de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande peut être téléchargé sur le site entraide.ch

Lien : [fascicule des bénéficiaires - téléchargement](#)

Abréviations et textes légaux

- LJAr - loi fédérale sur les jeux d'argent
- LILJAr – loi d'introduction à la loi fédérale sur les jeux d'argent
- RELILJAr – règlement d'application de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent
- CORJA – convention romande sur les jeux d'argent
- CPOR – Conférence des Présidents des Organes de Répartition
- GESPA – autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent
- FAC LoRo – Fonds d'attributions cantonales LoRo

Tous les documents sont disponibles sur le site entraide.ch

Lien : [textes - téléchargement](#)

Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande

Grande Rue 3

Case postale 373

2400 Le Locle

☎ + 41 32 931 14 04

ne@entraide.ch

juin 2022